

Premier salon des artistes de santé

Règlement et organisation

Jean-Pierre Brunet & Yves Chapuis & François Daniel
(AIHP 1961) (AIHP 1958) (AIHP 1961)

Le culte des Beaux-Arts reste l'un des nombreux « repos du guerrier » pratiqué par beaucoup de médecins. L'idée a donc germé de réunir dans un salon, les activités artistiques des membres de nos deux associations, l'AAA-APHP et l'AAIHP. Le projet a reçu immédiatement un accueil chaleureux de Madame Dufour-Meurisse, responsable de la communication à l'Hôtel Scipion. En voici donc les grandes lignes.

1 Pour exposer gratuitement, les participants doivent être à jour de leur cotisation 2013 à l'une ou à l'autre de nos associations. La gratuité s'étend également à leurs ayants-droits, parents, enfants, voire petits-enfants, à la condition expresse qu'ils puissent justifier d'une activité régulière dans le domaine de la santé.

2 Les membres qui, statutairement, pourraient faire partie de l'une ou l'autre de ces associations, mais n'ont pas réglé leur cotisation 2013, ont toutefois la possibilité d'exposer moyennant un droit d'entrée de 50 euros. Les sommes ainsi recueillies seront versées à part égale entre les deux associations.

3 Les œuvres admises sont de trois ordres :
- Tableaux, huile ou acrylique, prêts à l'accrochage ;
- Aquarelles, dessins, pastels, photographies ou œuvres numériques, encadrés et prêts à l'accrochage ;
- Sculptures de diverses matières, de dimensions raisonnables, ne dépassant pas 1.50 m de hauteur et 1 m de largeur.

4 L'ordre d'arrivée des demandes sera le critère essentiel d'acceptation. Chaque exposant devra donc envoyer, entre le 1^{er} décembre 2013 et le 28 février 2014, les photographies des œuvres qu'il souhaite voire exposées. L'envoi devra se faire de préférence au format informatique jpeg, par Internet, adressé au site de l'hôtel Scipion : claudine.dufour@sap.aphp.fr

Les exposants devront joindre à ces clichés la description précise de leurs caractéristiques : type d'œuvre envoyée, et format en grandeur réelle.

Il est prévu pour les œuvres murales une surface maximale de 4 m², les exposants pouvant se contenter d'une surface plus faible.

5 Le dépôt des œuvres sera effectif 3 ou 4 jours avant le début du salon. Celui-ci se tiendra entre **le 15 octobre 2014 et le 15 novembre 2014 avec une soirée de vernissage le jeudi 16 octobre**, les dates précises étant communiquées ultérieurement. Les exposants pourront stationner dans la cour de l'Hôtel Scipion. Il leur sera demandé de signer une décharge par œuvre déposée, exonérant l'Hôtel Scipion et l'AP-HP du préjudice subi en cas de vol ou de détérioration apportés à leur œuvre. S'ils le souhaitent, ils pourront souscrire à titre individuel une assurance, fonction de la valeur vénale qu'ils estiment pour leur travail.

6 Le vernissage est prévu lors des premiers jours de l'exposition à l'Hôtel Scipion. Vu le nombre élevé de participants attendus, il ne sera pas possible de stationner dans la cour de l'Hôtel Scipion. Pour le financement du cocktail, il sera demandé à chaque exposant une participation de 20 euros, établie par chèque bancaire ou postal rédigé au nom de l'association dont il se recommande. Le chèque devra être joint au document décrivant les œuvres exposées. Au cas où pour une ou une autre, elles ne le seraient pas, il sera retourné à son émetteur. L'Hôtel Scipion prend à sa charge les manipulations d'accrochage des œuvres, ainsi que l'organisation matérielle (tables et serveurs) du cocktail.

7 Deux prix honorifiques seront décernés à l'issue du salon :

- **Prix du public** : établi grâce à des fiches disponibles à l'entrée du Salon, et sur lesquelles les visiteurs pourront cocher le ou les travaux qui leur paraissent les meilleurs ;

- **Prix du Jury** : un jury composé de trois personnes non-exposantes, compétentes en matière de Beaux-Arts, décernera son propre prix.

8 En cas de vente réalisée pendant la tenue du salon, il sera retenu 20 % de la somme versée, qui seront ensuite ventilés à part égale entre les deux Associations organisatrices.

Nous attendons toutes vos remarques, vos critiques et vos suggestions (**adresse de courriel d'envoi : aih@wanadoo.fr**), afin que cette nouvelle manifestation puisse connaître le plus grand succès possible.

Date limite des
candidatures :
le 30 avril
2014